

**COMMUNE de
GARNAT SUR ENGIEVRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le 21 décembre, à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de GARNAT SUR ENGIEVRE, Allier, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, au nombre de DIX, sous la présidence de Monsieur MAÎTRE Joël, Maire, en session ordinaire, en suite de la convocation du 13 décembre 2010.

- 4 JAN. 2011

PRÉSENTS : MM. MAÎTRE, LABONNE, BLANDIN, RENOUX, BOUGÉARD, GAUMONT, RAVAT, ROUSSEAU, GAUCHARD, Mme RÉMONDIN, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme HONGROIS Nadine ayant donné pouvoir à M. RAVAT Gérard.
MM. MICOULIN, DUVAL.

Absents : MM. MARICAILLE, BORDES.

Nombre de Conseillers en exercice..... : 15 Présents à la séance : 10

Secrétaire de séance : M. LABONNE Jean.

CAV		
SG		
ID		
20	X	
MIC	X	
SEM		
ODT	X	
CSPP		
DREAL		
DISECCTE		
IRS		
IA		
CDPC		
TRG		
DSF		
SDAP		
DDSP		
RI		
GEND		

OBJET : MOTION POUR LA MISE A NIVEAU DE LA ROUTE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE (RCEA).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les Réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 %, correspondant au double ce celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.
- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.
- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 - A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.
- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt ...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **déclare**, par vote à main levée, par 10 voix POUR, et 1 abstention (M. RENOUX) :

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier.
- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010



Le Maire

DOCUMENT DÉPOSÉ
le 21 DEC. 2010 N°5
A LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

4/1